



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELEGATION DE SIGNATURE

Références :

Vu le décret 87-155 du 05.03.1987 modifié par le décret 93-1250 du 19.11.1993 et par le décret 96.68 du 29.01.1996, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 53-1227 du 10.12.1953 et le décret n° 62-1587 du 29.12.1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2023, portant nomination de Madame Bénédicte CORVAISIER-DROUART en qualité de Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Grenoble à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la décision de nomination de Madame Valentina CORNEA DALQUIER au CROUS Grenoble Alpes à compter du 12 octobre 2023.

Je soussignée, Bénédicte CORVAISIER, Directrice Générale Ordonnatrice du CROUS de Grenoble, donne délégation à

Madame Valentina CORNEA DALQUIER
Directrice des Ressources Humaines

afin qu'elle signe, dans le cadre du fonctionnement de son service

- Les bons de commande relevant des attributions de la DRH (Action sociale, formations...) inférieur à 800€ HT,
- les lettres et correspondances administratives courantes,
- les attestations de salaires maladie, accident,
- les réponses aux demandes d'emplois, informations diverses,
- les convocations stages de formation,
- les certificats de stages de formation,
- les lettres d'information saisie et ordre de reversement,
- les dossiers assurance décès ALLIANZ,
- les attestations de service fait sur factures de formations,
- les décisions liées aux contrats de travail et à l'évolution de carrière,
- les acomptes,
- les avis de paiement chômage,
- les actes de gestion en matière d'action sociale,
- les bons de commande fournitures,
- les déclarations d'effectifs,
- les certificats de travail,
- les attestations d'emploi «France Travail »
- les attestations nécessaires au bon fonctionnement de son unité et relatives à son personnel sans que celles-ci ne soient créatrices de droit pour l'intéressé(e).
- tous les actes relatifs à l'organisation des élections professionnelles,
- les contrats à durée déterminée ainsi que leurs avenants,
- les versements des indemnités aux membres de jury de concours,
- les attestations nécessaires au bon fonctionnement de son unité.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice générale et du Directeur Adjoint, délégation est donnée à Madame Valentina CORNEA DALQUIER pour signer les Contrats à Durée Indéterminée.

Cette délégation sera valable pendant toute la durée de nomination de l'agent sur son poste.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 septembre en 3 exemplaires originaux*

Bon pour acceptation
de la délégation,

Valentina CORNEA DALQUIER

La Déléguée,

Bénédictte CORVAISIER

- Originaux : un pour chaque partie et un pour l'agent comptable
- Copie dossier DRH